

## [ EN BREF ]

### ► Débat décentralisé

Après la réunion de bureau national à Saint-Jean d'Arvey (Savoie) le 18 janvier, les élus de la Fédération nationale des Communes forestières ont participé le lendemain à la Commission de la forêt communale. Au programme : une analyse du cadre d'action de la politique forestière envoyé par le directeur de cabinet de Bruno Le Maire aux préfets ; la gouvernance de la filière au niveau régional y est privilégiée ainsi que la création de dynamiques territoriales pour mobiliser le bois. La mise en œuvre du contrat ONF, dont le plan de mobilisation des bois a été examiné ainsi que celle de la nouvelle contribution de 2 € par ha pour les collectivités. Le calendrier de révision du maillage territorial a également été débattu. L'après-midi, les participants ont visité le bâtiment public en bois local de Saint-Jean d'Arvey. La stratégie de l'association Bois des Alpes y a été présentée.

Des agents de l'ONF ont saisi l'occasion pour faire part de leurs inquiétudes quant à l'avenir du service public forestier. Les élus ont répété une nouvelle fois que la signature du contrat par la FNCOFOR avait été dictée par le souci de sauvegarder le régime forestier et l'établissement public. Les élus sont conscients des difficultés rencontrées par les agents de terrain pour accomplir leurs missions et étudieront avec la direction de l'ONF les modalités de mise en œuvre du contrat dans le but de redonner tout son sens au métier d'agent.

### ► Manifestation

Le 6 février, Bruno Le Maire – en présence du directeur général de l'ONF - a reçu les syndicats de l'Office, qui lui ont fait part de leurs inquiétudes. Cette rencontre faisait suite à la manifestation du 31 janvier où une bâche noire avait recouvert le bâtiment de l'ONF à Paris.

## ■ **Taxe additionnelle sur le foncier non bâti** **Les Communes forestières en appellent au Parlement**

**Les Communes forestières demandent aux parlementaires d'amender la loi de modernisation agricole de 2010 afin qu'elles puissent recouvrer la part de la taxe additionnelle sur la TFNB qu'elles versent chaque année aux chambres d'agriculture. Ceci afin de disposer des moyens nécessaires pour augmenter la récolte de bois en forêt communale conformément à leur engagement pour les 5 ans à venir.**

Dans un courrier aux députés et sénateurs en date du 26 janvier, Jean-Claude Monin, président de la Fédération nationale des communes forestières, demande aux parlementaires de proposer et voter un amendement à la loi de modernisation agricole du 27 juillet 2010. Cet amendement viserait à ce que la part de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti acquittée chaque année par les communes forestières leur soit retournée. L'objectif est que la taxe payée par la forêt publique revienne à la forêt publique à une période où les moyens consacrés par l'Etat à la politique forestière sont en constante diminution.

La lettre rappelle aux parlementaires que la loi de 2010 a créé les plans pluriannuels régionaux de développement forestier (PPRDF) afin « d'améliorer la production et la valorisation économique du bois » financés par une part de cette taxe additionnelle au foncier non bâti sur les terrains boisés ; un impôt que les services du ministère de l'Economie nomment « taxe pour frais de fonctionnement des chambres d'agriculture ».

**Où va le produit de la taxe ?** Le montant de cette taxe s'élevait en 2010 à près de 20 M€ dont 6 M€ payés par la forêt publique. La Fédération reçoit pour sa part 900 000 € pour mener des actions de formation, élaborer et mettre en œuvre des politiques territoriales ayant la plupart du temps un objectif d'accroissement de la mobilisation des bois. Elle considère que les chambres d'agriculture conservent 5 M€ payés par la forêt publique qui ne sont pas utilisés au bénéfice de la forêt. La Fédération fait également remarquer qu'au moment où les contraintes budgétaires imposent à l'ONF de diminuer ses effectifs de près de 700 emplois d'ici 2016, les chambres d'agriculture multiplient les embauches. Et tandis que certaines ne mènent aucune action forestière, d'autres chambres proposent leurs services pour contribuer à la gestion des forêts communales, cela en totale contradiction avec la loi.

**Se retirer du processus PPRDF.** La mise en place des PPRDF, établis sous l'autorité des préfets de région, ne s'est pas réalisée dans de bonnes conditions. La composition des comités d'élaboration des PPRDF n'a pas respecté les termes de la circulaire du ministère prévoyant une répartition équilibrée des acteurs forestiers. Néanmoins, de nombreuses réunions ont eu lieu dans les régions auxquelles la Fédération a pris part. Cependant, il est apparu que les « chambres d'agriculture avaient pour principal objectif de conserver pour elles les sommes perçues au titre de la TFNB. » Dans ces conditions, les Communes forestières ont décidé de se retirer de ce processus PPRDF (délibération du conseil d'administration du 6 décembre 2011).

**Augmenter la récolte de bois en forêt communale.** En co-signant le contrat Etat-ONF 2012-2016, les Communes forestières se sont engagées à augmenter la récolte annuelle de bois dans leurs forêts de 200 000 m<sup>3</sup> supplémentaires. Selon les termes du contrat, l'objectif est d'aboutir en 2016 à une récolte annuelle de 9,3 Mm<sup>3</sup> (équivalent bois sur pied) dans les forêts des collectivités. Cette mise en marché accrue de bois générant des emplois dans les territoires ruraux.

Pour y parvenir, il est donc nécessaire de réunir des moyens supplémentaires dans le cadre de la gestion forestière publique : des crédits pour financer l'effort d'exploitation, des moyens d'animer et de sensibiliser des élus et des habitants, des personnels pour désigner et commercialiser les bois, et développer des contrats d'approvisionnement avec les acheteurs de bois.

## [ EN BREF ]

### ► Bilan des CFT

En 2011, on comptabilise 119 chartes forestières de territoire qui représentent 18 % du territoire de la métropole, soit 27 % de la forêt. Elles concernent 5 000 communes.

### ► Ademe et biomasse

En visite en Auvergne le 9 février, le président de l'Ademe a rappelé les propositions de l'agence pour mobiliser efficacement les ressources forestières.

L'expérimentation lancée en 2010 en Auvergne débouche sur la mise en oeuvre de 5 projets pour améliorer la mobilisation des bois en forêt privée.

### ► Etat des énergies renouvelables

Le consortium EurObserv'ER publie « l'Etat des énergies renouvelables en Europe » pour 2010. Ce baromètre montre que la part des énergies renouvelables dans la consommation brute d'énergie finale a atteint 12,4 % en 2010 (11,5 % en 2009). Tandis que la part des ENR dans la consommation brute d'électricité représentait 19,8 % en 2010. Les filières ENR représentaient 1,11 million d'emplois associés et un chiffre d'affaires de 127 milliards d'€ en 2010. [www.energies-renouvelables.org/barometre.asp](http://www.energies-renouvelables.org/barometre.asp)

### ► AGENDA

° **Comité consultatif de la forêt communale** : deuxième réunion à Paris le 15 mars.

° **Séminaire d'appui** à la constitution des candidatures pour l'appel à projets « prise en compte de la biodiversité dans les SLDF » - destiné aux animateurs de projets - mardi 20 mars, Paris.

° **Salon Bois Energie** : pour le grand public et les professionnels. Du 22 au 25 mars - Parc expo St Etienne (Loire)

**Cofor info** est éditée et imprimée par la Fédération nationale des communes forestières : 13, rue du général Bertrand 75007 Paris  
Fax : 01 45 67 25 99 - Mèl : [info@fncofor.fr](mailto:info@fncofor.fr)

Cette lettre mensuelle est diffusée par courriel ou télécopie.

Directeur de publication : Jean-Claude Monin

Rédaction/mise en page : agence 45.presse

## Chartes forestières de territoire

### Des élus responsables de projets intégrés

**150 élus et animateurs de stratégies locales de développement forestier ont participé aux 4èmes Rencontres nationales des chartes forestières de territoire à Collioure (Pyrénées Orientales) du 8 au 10 février.**

« Après 10 ans d'existence des CFT, le mouvement engagé par les élus locaux et territoriaux avec l'Etat est irréversible » a affirmé Jean-Claude Monin. « Au cœur des CFT, nous sommes les acteurs du produire plus tout en préservant mieux », a-t-il ajouté en concluant qu'il y avait encore « de beaux jours pour la politique territoriale ». A Collioure, le président des Communes forestières n'a cependant pas manqué d'incriminer l'Etat qui opère une « recentralisation » de la politique forestière en mettant en place les PPRDF.

A l'unanimité, le bilan du travail accompli au sein des CFT a été jugé positif. En sillonnant les Pyrénées Orientales ou en visitant le Pôle bois de la Salvétat sur Agoût (Hérault), les participants ont rencontré les acteurs des CFT du Languedoc Roussillon. Une région qui a aidé à la mise en place de 12 CFT avec 400 000 €. « Nous nous sommes appuyés sur les politiques territoriales pour construire une dynamique de filière d'excellence pour 20 ans », a souligné la conseillère régionale Fanny Dombre Coste. Tout au long des débats et durant les quatre ateliers, il a été vérifié que l'implication des élus est cruciale pour mobiliser plus et valoriser les bois locaux, protéger la forêt et sa biodiversité dans des dynamiques d'aménagement de territoires. Il a été dit que ces mêmes élus sont légitimes pour rassembler tous les acteurs d'un territoire autour de projets qui reçoivent alors le soutien des collectivités territoriales et de l'Etat. Et cela dans le cadre d'une structure porteuse animée par un technicien.

### Le bilan des ventes de bois en forêts des collectivités en 2011

Les volumes de bois vendus en 2011 sont globalement stables par rapport à 2010 et les recettes ont augmenté de 14% grâce à une conjoncture meilleure qu'en 2010, mais surtout grâce à l'accroissement des volumes vendus façonnés (+500 000 m3).

En 2011, on a recensé **8,4 M m3 de bois mobilisés** (+1% par rapport à 2010), dont 1,45 Mm3 de délivrances. Sur les 6,686 Mm3 de bois commercialisés, 1,71 Mm3 ont été vendus façonnés (27 % du volume mis en marché). La part des bois vendus sous contrat a représenté 0,87 Mm3 (contre 0,92 Mm3 en 2010). Ce recul recouvre une évolution de la nature des contrats : en 2011 la part des contrats par unité de produits a baissé : 161 000 m3 contre 388 000 m3 l'année précédente. Ainsi, les contrats de bois façonnés ont augmenté de 30 % en procurant 46 M€ de recettes contre 33 M€ en 2010.

**Les recettes** des collectivités ont atteint **253,15 M€** contre 222 M€ en 2010. Celles réalisées grâce aux bois façonnés ont représenté 111 M€ soit 44 % du montant total. La hausse des prix unitaires moyens a concerné toutes les essences. Compte tenu de l'accroissement de la part de bois façonnés, cette hausse est due pour moitié environ à la hausse intrinsèque de la valeur du bois. Selon les régions, les recettes des collectivités connaissent des augmentations plus ou moins importantes par rapport à 2010: +28 % en Lorraine, +22 % en Alsace, ou baisse de - 8 % en Bourgogne Champagne Ardenne. Au-delà des chiffres 2011, il est inquiétant de constater la baisse continue du prix du bois en valeur réelle. En 2011, le montant des ventes de bois en forêts des collectivités a été inférieur de 12 millions d'euros à celui réalisé en 1999 pour un volume supérieur de 300 000 m3 et incluant une part significativement plus importante de bois façonné. Depuis 1999 – dernière année avant tempêtes – la valeur réelle du mètre cube de bois a diminué de plus de 25%. Si d'ailleurs, on rapproche les courbes de baisse des effectifs de l'Office National des Forêts et de baisse de la valeur réelle des bois (en euros constants) on constate une grande similitude. Une nouvelle fois, la preuve est apportée que le produit bois ne peut suffire à assurer la gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

### Appel à projets pour la « prise en compte de la biodiversité »

Le 7 février a été lancé un appel à projets « prise en compte de la biodiversité dans les **stratégies locales de développement forestier** » autrement dit les chartes forestières de territoires ou les plans de développement de massif... Le ministère en charge de l'écologie reconnaît ainsi la valeur de ces « outils d'aménagement et de développement durable des territoires ruraux » ainsi que leur « approche intégratrice, tenant compte des attentes locales, du contexte économique, social et environnemental et du rôle multifonctionnel des forêts ».

**Modalités** : les stratégies locales de développement forestier qui intègrent pleinement la biodiversité dans la gestion forestière devront déposer un dossier d'ici le 15 avril prochain (examen des dossiers d'ici le 13 juillet 2012). La subvention de l'Etat est plafonnée à 60 000 € par projet et à 80 % de son montant total. **Contact** : [sldf-foret@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sldf-foret@developpement-durable.gouv.fr) et <http://www.developpement-durable.gouv.fr/La-Strategie-nationale-pour-la.html> et sur le portail de la FNCOFOR : <http://cft.fncofor.fr>